

## COMMUNE DE FRONTON

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, et le dix neuf du mois d'avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CHAMPAGNAC, Maire.

Présents : CHAMPAGNAC. FARDOU. ACQUIER. LUGOU. GARRABET. MOUREAUX. FORT. DEJEAN. BOUBE. DELMAS. RIBES. HONTANS(sur une partie de la séance). PAGES. ESCUDIER. AMBROZIO. MURER. PIERALLI. STRAGIER. DELBREIL. BALMARY. BARROSO. DULME. MONIER

Excusés : COQUET pouvoir à MOUREAUX  
DE BILLERBECK pouvoir à LUGOU  
VAUGELADE pouvoir à DEJEAN  
DE FERRAN pouvoir à AMBROZIO  
HONTANS pouvoir à ESCUDIER  
(à partir du vote du BP de la CE)

Date de la convocation :  
11 avril 2012

Absent : LACANAU. VELLA  
Secrétaire : FORT

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.  
Mme le Maire excuse M. Rigal, Trésorier Municipal.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 MARS 2012**

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le procès verbal de la séance du 19 mars 2012.

##### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 1 (Pieralli) --contre : 0

#### **VOTE DU C.A. APPROBATION du COMPTE de GESTION AFFECTATION DU RESULTAT**

##### **- 2012- 19 - Compte administratif :**

##### Compte administratif de la commune – Présentation M. Lugou

L'exercice 2011 du budget général réunit 8 017 079,56 € de dépenses pour 9 884 600,17 € de recettes.  
Les dépenses se répartissent de la façon suivante : 5 408 609,74 € en fonctionnement et 2 608 469,82 € en investissement

Pour les recettes : 6 416 350,10 € en fonctionnement et 3 468 250,07 € en investissement.

Si l'on reprend section par section :

Pour le fonctionnement qui retrace la vie courante de la collectivité, le bilan 2011 se traduit par un excédent de 1 007 740,36 €, il était de 1 111 493,89 € en 2010. Ce résultat est correct et la collectivité doit veiller au quotidien à son maintien dans des proportions identiques pour assurer trois mois de fonds de roulement soit +/- 1 000 000 €.

**Dans les charges à caractère général** on notera que :

- les dépenses d'énergie (60612) sont légèrement inférieures à la prévision. Elles avaient augmenté de 20.4 % entre 2009 et 2010 du fait de l'augmentation du prix de l'énergie mais aussi de l'ouverture de nouveaux services (crèche, maison des vins, CTM, extension gendarmerie et école maternelle) et ont baissé de 0,5 % par rapport à 2010.
- les frais liés aux combustibles (fioul et surtout le gaz ) (60621) ont progressé de 43 %.
- les fournitures d'entretien (60631) ont baissé, c'est dû au stock de fin d'année qui varie d'une année sur l'autre mais aussi au nouveau marché qui a été souscrit pour 3 ans et qui permet de faire des économies.
- L'entretien du matériel roulant et en baisse (61551), le parc a été partiellement renouvelé et on en sent les effets.
- En divers (6228) ce compte a enregistré en 2011 les frais des illuminations de Noël et de la fête locale habituellement imputées au 6257 ainsi que les frais des contrôles des poteaux d'incendies (pouvoir du police du Maire donc budget communal)
- Les frais de réceptions-fêtes et cérémonies (6232-6257) sont inférieurs à la prévision conformément à l'engagement pris de maîtrise des charges.
- Les frais de télécommunication (6262) étaient en hausse constante depuis quelques années malgré les « rappels » régulièrement fait auprès des utilisateurs. La demande insistante et la gestion des forfaits a permis, en 2011 de maîtriser ce compte qui avait augmenté de 24.6 % entre 2009 et 2010.

Les charges à caractère général ont varié de 0,26 % entre 2010 et 2011 cela démontre l'effort quotidien qui est fait mais qui reste précaire.

**Les charges de personnel** s'élèvent à 2 393 544,56 €, inférieures à la prévision mais en hausse de 4,06 %.

**Autres charges de gestion courante** : un réalisé de 1 153 497,33 €. Ce compte regroupe les indemnités des élus, la participation au service incendie, aux syndicats et les subventions aux associations, à la caisse des écoles, au service funéraire et au CCAS. Le réalisé est de 1 153 497,33 € soit une augmentation de 342 000 € principalement due à la subvention versée au CCAS qui tient compte d'une année entière d'ouverture de la crèche. Cette subvention doit être minorée du contrat enfance jeunesse perçu depuis 2011 par la commune.

C'est un chapitre qui va subir des augmentations importantes en 2012 compte tenu des nouvelles dispositions liées aux participations syndicales (SDEHG-PAR-SIV).

**Charges financières** : sur 262 306,12 €, les intérêts des emprunts de la collectivité représentent 63,98 % de la masse des charges financières, le reste représente les intérêts des prêts réalisés par les syndicats auxquels la commune adhère. Ils figurent pour la dernière année dans ce chapitre.

**Opérations d'ordre** : elles regroupent la dotation aux amortissements ( 183 730,36 €) et une écriture de constatation de la vente d'un véhicule du service technique.

**Rattachement des charges** : 6 541,67 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 19,62 % par rapport à 2010 mais là aussi, comme on l'a vu lors du DOB, il faut tenir compte du FNGIR et du contrat enfance jeunesse qui ont pour effet d'alourdir les charges 2011. Si l'on neutralise ces deux points, pour comparer à l'équivalent 2010, on a vu que les charges ont progressé de 9,20 %.

En recettes de fonctionnement : la progression par rapport à 2010 est de 13,91 %. Si l'on fait la même démarche que pour les dépenses en neutralisant le CEJ et l'augmentation de la fiscalité comme commune gagnante de la réforme de la TP, on obtient une hausse des recettes de 5,54 %.

La vigilance s'impose donc surtout compte tenu de la baisse des dotations annoncée.

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

**Produits des services** : des recettes à hauteur de 937 786,54 € pour une prévision de 891 000 €. Un réalisé supérieur sur le produit des repas de cantine avec un meilleur suivi des impayés par la transmission régulière des rôles d'impayés au Trésor Public.

**Impôts et taxes** : des recettes à hauteur de 3 461 199,71 € pour une prévision de 3 269 887 €. On note sur ce chapitre une rentrée en droits de mutation très importante en 2011 qui contribue au résultat de l'exercice. La Taxe sur les terrains à bâtir, instituée depuis 2008, procure une rentrée de 16 299 €. Ces taxes sont difficiles à estimer car elles sont basées sur des mouvements fonciers.

**Dotations et participations** : 1 621 488,54 € pour une prévision de 1 608 060 €

Il s'agit essentiellement des dotations de l'Etat qui sont, pour la majeure partie, connues au vote du budget donc pas vraiment de surprise sur le réalisé de ce compte, sauf pour l'article 7488 sur lequel devait être encaissé le CEJ qui est effectivement rentré sur le 7478.

**Autres produits de gestion courante :** 158 225,66 € pour 145 000 € prévus

Essentiellement constitué par les loyers révisés régulièrement et les locations de l'espace Gérard Philipe.

**Atténuations de charges :** 151 738,26 € pour une prévision de 150 000 €. Un chapitre très variable car essentiellement constitué des remboursements par l'assurance des arrêts maladie, maternité des agents et contrats aidés de l'Etat mais qui baissera de plus en plus suivant la baisse du nombre de contrats aidés. (de 24 agents en CAE – CUI on est passé à 4).

**Produits financiers** 102,47 € pour 100 (parts sociales CRCA)

**Travaux en régie - écriture d'ordre** - ce sont les travaux réalisés par les agents du service technique dans les bâtiments communaux : ils représentent 23 511,18 €, sont inférieurs à la prévision de 40 000 €.

**Produits exceptionnels :** 14 949,99 € pour une prévision de 9 300 €

Compte essentiellement composé des remboursements de sinistres, donc variable

**Rattachement des produits :** 27 000 €

Les documents comptables sont consultables (factures comprises) au secrétariat.

L'exécution du budget en section de fonctionnement procure donc un solde, propre à l'exercice positif de 1 007 740,36 €. Il était de 1 111 484 € en 2010 et de 955 426 € en 2009.

### **Investissement**

La section retrace des dépenses à hauteur de 2 167,769,82 € et des recettes pour 2 401 137,03 € ce qui donne un résultat propre à l'exercice excédentaire de 233 367,21 €.

La reprise du résultat de 2010 (738 243,04 €) aboutit à un excédent de 971 610,25 € qui sera inscrit au budget primitif 2012.

Restes à réaliser :

- en dépenses 440 700 € (essentiellement constitués des travaux à la salle de cinéma et des aménagements de trottoirs)
- en recettes : 328 870 € (essentiellement constituées de la subvention DETR du foncier de la nouvelle école)

M. Lugou communique ensuite le détail des opérations d'investissement.

#### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 19 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 8 (Champagnac - FEpD) --contre : 0

### **CAISSE DES ECOLES – présentation Mme Moureaux**

Uniquement du fonctionnement dans ce compte qui présente un résultat propre à l'exercice excédentaire de 2 023,06 €.

Le résultat consolidé avec le report de l'exercice 2010 donne un excédent de 3 634,58€ qui sera repris en 2012.

Les crédits ouverts en dépenses à hauteur de 48 172 € ont été réalisés pour 44 341,47 € + 196,47 € de charges rattachées. Ils représentent les achats de fournitures scolaires, les sorties ou classes de découvertes et la maintenance des copieurs des établissements.

En recette : il s'agit essentiellement de la subvention versée par la commune d'un montant de 46 861 €.

### **POMPES FUNEBRES – présentation M. Lugou**

Uniquement du fonctionnement à hauteur de 12 827,20 € pour une prévision de 13 500 €. Ce budget est équilibré en fin d'année par le versement d'une subvention de la commune de 9 993,50 €.

Ce budget annexe retrace en dépenses le coût du personnel pour l'entretien du cimetière et pour les exhumations et inhumations. En recette, on constate le produit versé par les familles lors des obsèques ou autres prestations et la subvention de la commune.

Le service a stoppé ses activités d'inhumations et exhumations en cours d'année. Dès que le CA sera voté et le compte de gestion approuvé, le budget sera donc clôturé avec effet au 31/12/2011

#### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 1 Champagnac) --contre : 0

## **Z.A.D. – présentation M. Lugou**

Ce compte retrace les opérations intervenues sur le lotissement La Dourdenne qui fait l'objet d'un budget annexe à comptabilité de stock.

Le compte est équilibré en fonctionnement à hauteur de 511 599,34 €. En investissement, il présente un déficit de 367 679,73 €. Un déficit qui s'aggrave et qui ne pourra être atténué que par la vente des lots.

A noter que suite à deux récents échecs de sous seing privés, la commune vient de signer un nouveau compromis, le dossier sera prochainement présenté en commission développement économique.

### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 19 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 8 (Champagnac - FEdD) --contre : 0

## **SERVICE de L'EAU – présentation M Lugou**

Fonctionnement :

En dépenses : une prévision de 477 434 € au budget primitif avec en dépenses réelles 414 337,85 € de crédits employés et 20 700 € de charges rattachées.

En recettes : 497 831,86 € constituées à 86,35 % par le produit de la vente de l'eau aux abonnés. La section présente donc un solde positif de 62 794,01 €. Il était de 134 985 € en 2010 mais de 31 868 € en 2008).

En investissement : la section retrace 83 821,19 € en dépenses avec 1 096 800 € de restes à réaliser et 212 491,58 € en recettes avec 96 850 € de restes à recouvrer. Le résultat propre à l'exercice 2011 pour la section d'investissement est de 128 670,39 €. La reprise de la situation de clôture 2010 permet de dégager un excédent de clôture de 185 821,47 €. Cet excédent sera repris en 2012 et utilisé par le financement des travaux.

A noter que le marché est attribué, le maître d'oeuvre prépare les travaux. L'ordre de service serait donné avant l'été.

### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 1 (Champagnac) --contre : 0

## **SERVICE de L'ASSAINISSEMENT – présentation M Lugou**

Fonctionnement :

En dépenses, une prévision de 451 656 € au budget primitif avec en dépenses réelles 156 866,81 € compte tenu du rattachement de charges effectué en 2010 sur la base de 155 000 €

En recettes : 520 374,35 € pour une prévision de 451 656 €. La section présente un solde positif de 363 507,54 € (il était de 9 154,86 € en 2010, de 139 281,45 € en 2009 et de 102 537 € en 2008).

Comme vu au DOB : l'excédent de fonctionnement est conjoncturel, il provient du fait que la collectivité a rattaché à l'exercice 2010 la somme de 155 000 € qui permettait de rembourser le SMEA sur le coût de la compétence "traitement des eaux usées". Le coût a été estimé en 2009 sur la base d'éléments approximatifs dans la mesure où la STEP était juste en service.

Fin 2011, après plusieurs réclamations auprès de SMEA, la commune a obtenu de régler deux avances de 80 000 € pour 2010 et 2011, le SMEA n'ayant toujours pas produit le décompte précis de la part que la commune doit lui reverser.

Avec les éléments en notre possession aujourd'hui, on peut penser que le montant à reverser annuellement au SMEA sera voisin de 100 000 € et non de 155 000 € comme prévu.

En investissement : la section retrace 547 359,25 € en dépenses avec 936 000 € de restes à réaliser et 322 909,43 € en recettes avec un reste à recouvrer de 242 008 € qui représente le montant de la subvention DETR "Sautic Capdeville".

Rappelons que la prévision budgétaire de cette section était de 1 501 521 € car elle tenait compte des travaux de 1ère et 2ème tranche du Lac vers la route de Toulouse. Le résultat propre à l'exercice pour cette section est un déficit de 224 449,02 €. La reprise de la situation de clôture 2010 permet de constater un déficit de clôture de 237 783,34 € qui pourra être couvert en totalité par l'affectation du résultat.

### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 1 (Champagnac) --contre : 0

## **– 2012 - 20 - Compte de gestion :**

Délibération :

Après rapprochement avec le compte administratif, le Trésorier ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements

ordonnancés, le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

**– Affectation du résultat :**

**2012 - 21 - Budget principal :**

**Situation de clôture 2011**

- Fonctionnement	résultat de l'exercice	+ 1 007 740,36 €
- Investissement	solde 2011	+ 233 367,21 €
	report 2010	+ 738 243,04 €
	résultat	+ 971 610,25 €

**Affectation du résultat :**

- 1 007 740,36 € au compte 1068 en réserve.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

**2012 - 22 - Budget caisse des écoles :**

**Situation de clôture 2011**

- Fonctionnement	résultat de l'exercice	+ 2 023,06 €
	report 2010	+ 1 611,52 €
	résultat	+ 3 634,58 €

**Affectation du résultat**

Excédent cumulé de 3 634,58 € affecté en report à nouveau créateur.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

**2012- 23 - Budget eau potable :**

**Situation de clôture 2011**

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+ 62 794,01 €
- Investissement	solde 2011	+ 128 670,39 €
	report 2010	+ 57 151,08 €
	résultat	+ 185 821,47 €

**Affectation du résultat**

Excédent de 62 794,01 € affecté au compte 1068 en réserve.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 0 --contre : 0

**2012 - 24 - Budget assainissement :**

**Situation de clôture 2011**

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+ 363 507,54 €
- Investissement	solde 2011	- 224 449,02 €
	report 2010	- 13 334,52 €
	résultat	- 237 783,34 €

### Affectation du résultat

Excédent de 363 507,54 € affecté au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement pour 237 783,34 € et en réserve pour 125 724,20 €.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 0 --contre : 0

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

#### 2012 - 25 -

##### Délibération :

La commission des finances réunie le 30 mars 2012 propose à l'assemblée de ne pas varier les taux pour 2012. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2012 est de 3 103 555 €.

	bases 2011 prévisionnelle s	bases 2011 réelles	taux 2011 communaux	produit 2011 réel	bases 2012 prévisionnelle s	Taux 2012 communaux	produit 2012 taux constants
TH	5 150 000	5 278 033	27,81%	1 467 820,97	5 538 000	27,81%	1 540 118
FB	4 196 000	4 210 248	23,88%	1 005 407,22	4 375 000	23,88%	1 044 750
FNB	139 700	139 112	115,42%	160 563,07	141 500	115,42%	163 319
CFE	1 209 000	1 209 593	27,89 %	337 355,49	1 237 000	27,89%	344 999
				2 971 146,75			3 093 186

Fiscalité :	+ 3 093 186 €
Montant des allocations compensatrices :	+ 148 963 €
Produit de la taxe additionnelle au FB :	+ 7 514 €
Montant du FNGIR :	- 351 783 €
Montant des IFER :	+ 5 100 €
Montant de la CVAE :	+142 479 €
Montant de la TASCOTM	+ 58 096 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas varier les taux communaux en 2012.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 0 --contre : 0

Mme Champagnac ajoute que l'augmentation des bases de façon naturelle procure un produit supplémentaire de 122 040 €. Comme en 2011, les taux communaux ne varieront pas en 2012.

### VOTE DES TARIFS DES SERVICES

#### 2012 – 26 – projet de tarifs pour les services

Ces tarifs sont proposés par la commission des finances réunie le 30 mars 2012.

	2 011	2012
<b>CANTINE</b>		
adultes	4,93	5,03
enfants		
QF < 400	2,09	2,13
401<QF<600	2,24	2,29
601<QF<900	2,42	2,47
901<QF<1200	2,59	2,65
1201<QF<1500	2,76	2,82
1501<QF<	2,93	2,99
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
A4	0,25	0,25
A3	0,40	0,40
A4 recto verso	0,45	0,45
A3 recto verso	0,70	0,70
A4 médiathèque	0,10	0,10
A3 médiathèque	0,15	0,15
Plan cadastral A4 couleur	0,50	0,50
Plan cadastral A3 couleur	1,00	1,00
Vue aérienne, PLU A4 couleur	2,00	2,00
Vue aérienne, PLU A3 couleur	4,00	4,00
<b>MARCHE DE PLEIN VENT</b>	<b>2 011</b>	
le ml sous la Halle	1,10	1,15
abonné au trimestre marché ml	3,15	3,20
passagers volants - 3 m d'étal	3,40	3,50
le ml supplémentaire	1,65	1,70
Droit de place pour les cirques et sp	35,40	36,20
Electricité forains	9,24	9,45
<b>CIMETIERE</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
dépositaire le mois	25,25	25,80
jardin du souvenir	189,00	189,00
concession au columbarium	725,00	725,00
le m <sup>2</sup>	139,00	139,00
<b>Vacation de police</b>	<b>20,00</b>	<b>20,00</b>

<b>BATIMENTS</b>	2 011	2012
caution pour remise de clé	100,00	100,00
Badge contrôle accès	10,00	10,00
<b>GERARD PHILIPPE RESIDENTS</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
salle été - hiver (week-end)	360,00	368,00
journée sans repas (semaine)	89,00	91,00
journée avec repas (semaine)	135,00	138,00
<b>G. PHILIPPE - NON RESIDENTS</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
été	731,00	747,00
hiver	1 097,00	1 121,00
journée sans repas	182,00	186,00
journée avec repas	274,00	280,00
<b>HALLE</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
location à la journée	125,00	128,00
<b>CONCERTS</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
spectacle adulte	8,00	8,00
spectacle enfant	5,00	5,00
concert adulte	15,00	15,00
concert ou spec exceptionnel	20,00	20,00
<b>FETE LOCALE</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
m <sup>2</sup>	2,36	2,41
forfaits individuels	aug de 2,2 %	
<b>MEDIATHEQUE</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
adultes Frontonnais	10,00	10,00
étudiants,,,Frontonnais	5,00	5,00
adultes extérieurs	20,00	20,00
étudiants,,,extérieurs	10,00	10,00
enfants extérieurs	5,00	5,00
Collectivités, associations... exté	30,00	30,00
Location expo dans le Dpt	50,00	50,00
Location expo hors Dpt	100,00	100,00
<b>EAU et ASSAINISSEMENT</b>	<b>2 011</b>	<b>2012</b>
m3 d'eau	1,24	1,27
redevance fixe 15-20 par relève	44,64	45,62
30-40	126,35	129,13
50-60	233,23	238,36
m3 d'eau assainie	1,37	1,40
redevance fixe par relève	49,32	50,41
TRE maison existante	1 005,00	1 005,00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus applicables ainsi qu'il suit.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er mai 2012 sauf pour les tarifs du marché qui prendront effet au 1er juillet 2012. Les tarifs de l'eau potable et de l'eau assainie entreront en vigueur pour les factures émises à compter du vote de la présente délibération.

M Pieralli : nous vous demandons de dissocier, comme les années précédentes, les tarifs de la médiathèque sinon nous ne votons pas les tarifs.

Mme Champagnac : alors votons de façon séparée.

**Résultat du vote :**

Tarifs de la médiathèque :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 0 --contre : 7 (FepD)

Autres tarifs :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 1 (Dulmé) --contre : 0

Mme Champagnac ajoute que le paiement des abonnements du marché de plein vent se fait au trimestre ce qui explique l'application du nouveau tarif à compter du 1er juillet.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 commune et services annexes

### BUDGET 2012 – COMMUNE – présentation Mme Champagnac

Présentation générale :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>6 473 523</b>	<b>6 473 523</b>
Investissement	5 607 648	4 747 868
Restes à réaliser 2011	440 700	328 870
Solde d'exécution 2011		971 610
<b>Total investissement</b>	<b>6 048 348</b>	<b>6 048 348</b>
Total du budget	12 521 871	12 521 871

### Dépenses de fonctionnement

Par rapport au budget primitif voté en 2011, les dépenses augmentent de 5,61 %. - page 3

Les charges à caractère général ont été estimées à 1 269 500 € soit + 8,3 %. Elles regroupent essentiellement les fluides, les fournitures de petit équipement, l'alimentation, les taxes foncières, la formation, l'entretien du matériel, des bâtiments...ce que l'on appelle la vie de la collectivité. La hausse de la prévision budgétaire sur ce chapitre provient essentiellement de :

- l'achat de repas en liaison froide à compter de septembre 2012 sur les trois écoles. Cette hausse sera atténuée par une baisse des frais de personnel sur le service ainsi qu'une baisse des frais liés aux contrats de maintenance...liés à la confection des repas sur place. 85 131 repas ont été servis en 2011 soit + 8,26 % par rapport à 2010. Le budget repas passerait de 144 000 € en 2011 à 178 000 € en 2012 répartis sur les comptes 611 et 6042.
- le budget alloué aux livres, cassettes ... 6065 est augmenté de 6000 € pour l'acquisition de jeux de la future ludothèque.
- L'enveloppe pour l'entretien des terrains a été revue à la hausse pour intégrer l'entretien des espaces verts des lotissements et des abords des sites sportifs. 61521
- Le compte 6184 est augmenté du montant de la première année du plan de formation pour les agents.
- Le compte 6228 a été provisionné pour assurer une partie des actions prévues dans l'OMPCA.
- Au 6256, les frais de déplacement des agents suite au désengagement du CNFPT
- Au 6288, sont comptés les frais de création du nouveau site Internet.

Certaines charges sont heureusement contenues ou revues à la baisse comme :

- les produits d'entretien (suite au marché) 60631
- les vêtements de travail
- l'entretien du matériel technique – 61558 – du matériel plus neuf et donc des réparations moins importantes
- les chapitres "fêtes et cérémonies" et "réceptions" qui baissent depuis de nombreuses années par un effet volontaire d'économies.
- 6236 – les achats d'imprimés et de documentation aujourd'hui accessibles sur Internet
- 637 – la redevance spéciale qui fait l'objet d'un recalcul du litrage des conteneurs communaux pour plus de précision.

Les charges de personnel – chapitre 012 - ont été budgétisées à 2 530 000 €. Elles représentent 39 % des charges à caractère général mais ce pourcentage est à rapprocher de l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement du fait des participations intercommunales qui s'inscrivent toutes en fonctionnement cette année. Donc un pourcentage à prendre avec modération même s'il est de coutume en comptabilité publique de s'y référer.

Atténuation de produits- chapitre 014 – 352 000 € au titre du FNGIR pour la péréquation horizontale entre les communes suite à la réforme de la fiscalité locale.

Les autres charges de gestion courante - chapitre 65 - 1 803 675 € de prévisions contre 1 297 624 en 2011 soit + 38,9 %.

Deux explications :

- la subvention du CCAS qui passe de 752 563 € à 877 337 € soit + 16,57 %. Cette augmentation est liée à la hausse des frais de personnel notamment sur les services portage des repas, CAJ, ALSH et multicaucueil et à l'augmentation du marché LEC suite au paiement de l'avance forfaitaire, au passage en mode ALAE de l'actuelle garderie du matin vu le nombre d'enfants.
- A partir de 2012, les participations appelées par les syndicats aux communes s'imputeront en totalité en fonctionnement alors que jusqu'à présent les remboursements d'emprunt des syndicats, l'autofinancement et les subventions versées par les communes pour financer les biens propres étaient imputées en investissement.
  - Cette obligation comptable fait qu'en 2012 la section de fonctionnement va supporter une charge supplémentaire de 250 551 € malgré un emprunt de 350 000 € pour la voirie . La dette de la commune ne retracera plus que les prêts communaux comme cela a été évoqué lors du DOB mais son remboursement se fera toujours par le biais de la participation.
  - Par ailleurs, la part de la commune dans les charges de fonctionnement du SIV est passée de 143 882,77 € en 2011 à 211 639,76 € en 2012 justifiés par : un déficit de 20 000 € au 1er janvier de 2012 ; un excédent de 16 000 € au 31 décembre 2010 ; un supplément de 25 000 € sur 103 000 € dus par le SIV à la CUGT suite à une erreur de prévision budgétaire du SIV.

M Acquier présente les subventions aux associations pour 2012. Il propose, pour trois associations : Nunchaku ; retraite active et l'athlétisme, le versement d'une subvention exceptionnelle et précise que 2141 € sont portés "en attente d'affectation".

M Pieralli : j'ai été contacté par téléphone par le Président du Comité de Jumelage qui a sollicité une subvention à l'occasion de la venue des espagnols. Pouvez-vous me dire ce qui est proposé ?

M Acquier : la question sera posée à Mme Coquet, absente aujourd'hui, qui suit ce dossier.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 24 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 3 (Pagès, Barroso, pouvoir de Coquet) --contre : 0

Les charges financières – chapitre 66 – 192 207 € contre 293 110 € en 2011. Une baisse liée aux intérêts des emprunts souscrits auprès des syndicats qui sont remboursés par l'intermédiaire du compte 6554.

Charges exceptionnelles – chapitre 67 : en hausse de 25 000 €, montant estimé des frais que la commune devra engager si aucune solution n'est trouvée pour l'immeuble 25 rue de la République.

Les dépenses réelles représentent 6 173 382 € auxquelles viennent s'ajouter 300 141 € de dépenses d'ordre :

- le virement prévisionnel à la section d'investissement de 133 141 €. Un montant très faible compte tenu de la charge supportée cette année par le chapitre 65. La réalisation, avec un suivi rigoureux, devrait permettre d'augmenter le résultat 2012.
- la dotation aux amortissements pour 167 000 € que l'on retrouvera en section d'investissement.

**Recettes de fonctionnement**

Par rapport au budget primitif voté en 2011, les recettes aussi augmentent de 5,61 %.

Atténuations de charges – 013 – ce chapitre enregistre notamment les remboursements des contrats aidés. La commune a eu jusqu'à 24 contrats et n'en compte aujourd'hui que 4 . L'emploi précaire a été considérablement réduit ce qui impacte ce chapitre.

Produits des services : chapitre 70 - une augmentation de 13,3 % pour ce chapitre prévu à 1 009 800 € contre 891 000 € en 2011.

- occupation du domaine public : baisse d'une partie des montants annuels 2012 des opérateurs de téléphonie mobile dont les contrats seront transférés au SMEA 31
- le nombre de rationnaires en cantine augmente et les recettes suivent cette évolution
- le remboursement des frais du personnel mis à disposition du CCAS est en hausse.

Impôts et taxes : chapitres 73 – une inscription de 3 440 661 € contre 3 269 887 en 2011.

- sans augmentation des taux, le produit de la fiscalité sera de 3 298 861 €.
- des droits de mutation, variables, donc difficiles à estimer.

#### Dotation, subventions et participations – chapitre 74 -

Si la Dotation forfaitaire et les compensations sont connues, les dotations de solidarité rurale et de péréquation ont été, pour la première année, estimées pour construire ce budget. La DSR a été notifiée après l'élaboration du budget et le montant attendu sera supérieur de 4141 € par rapport au montant estimé.

Ce chapitre retrace aussi les subventions qui viennent atténuer les projets de l'OMPCA inscrits en fonctionnement Au 7478, le Contrat Enfance Jeunesse pour 187 331 € prévu en 2011 au 7488 pour 123 000 €.

Autres produits de gestion courante – chapitre 75 – essentiellement constitué des loyers perçus par la commune et du produit de la location de l'Espace Gérard Philipe. 150 300 € de prévision contre 145 000 € en 2011

Produits exceptionnels : chapitre 77 – 30 000 € de prévision qui tiennent compte de 25 000 € de remboursement d'une éventuelle intervention de la commune sur l'immeuble 25 rue de la République.

Ce chapitre enregistre aussi les remboursements d'assurance suite aux sinistres.

L'objectif reste la maîtrise des charges et l'optimisation de la Trésorerie par le suivi des achats, le recours à la procédure des marchés publics même pour des sommes modestes dans la perspective d'économies sur le fonctionnement courant pour faire face aux charges incompressibles.

#### **Investissement :**

Dépenses et recettes sont équilibrées à 6 048 348 €, compte tenu

- des restes à réaliser à hauteur de 440 700 € en dépenses et 328 870 € en recettes. Cette procédure permet la poursuite des travaux et acquisitions, engagés avant le 31 décembre de n-1, lors du 1er trimestre de l'année avant le vote du budget primitif.
- d'un excédent reporté de 971 610 €
- d'une affectation du résultat 2011 de 1 007 740 €

La section s'organise en opérations financières et en opérations d'équipement.

#### **Opérations financières :**

En dépenses essentiellement :

- remboursement du capital des emprunts pour 440 000 €
- de travaux en régie estimés à 40 000 €

En recettes :

- l'excédent reporté de 971 610 €
- l'affectation du résultat pour 1 007 740 €
- le virement prévisionnel pour 133 141 €
- la TLE estimée à 80 000 €
- Le FCTVA à 50 000 €
- l'amortissement pour 167 000 €

Les opérations financières procurent un résultat positif de 1 914 356 € qui va être utilisé pour financer les opérations d'équipement.

#### **Détail des opérations d'équipement :**

Mme le Maire communique ensuite le détail des opérations et précise :

Logement d'urgence – M. Garrabet : le projet est engagé pour la réalisation de deux logements à côté de l'existant. Nous sommes en phase d'analyse des offres, les travaux devraient débuter en juin pour 5 mois. L'hiver prochain nous devrions donc disposer de 3 logements.

Mme Champagnac : dans le cadre des réunions de l'intercommunalité sur le logement, un questionnaire a été adressé aux 10 communes. Il n'y a aucun logement d'urgence dans les 9 autres communes. Je tenais donc à dire que Fronton, qui en comptera 3 d'ici l'entrée de l'hiver, est moins indigne qu'il n'y paraît !

Mme Dulmé : il faut regarder l'ensemble du pool des logements. En CCAS, on voit des personnes enlisées dans du surendettement dont le loyer, en parc public, représente 80 % de leurs revenus et nous n'avons pas la possibilité de répondre en terme de logement social.

Mme Déjean : on ne parle pas de logement social mais de logement d'urgence.

Mme Champagnac : il ne faut pas confondre logement social et d'urgence et de toutes façons ce n'est pas l'objet de ce conseil municipal. Il existera 3 logements à Fronton quand il y en a 0 sur les autres communes.

Préau : l'inscription prévoit 203 000 € HT de travaux pour l'aménagement en salle et bureaux et 163 000 € HT pour la voirie aux abords en pavés ou béton en fonction des moyens, l'essentiel c'est que tout cela soit propre.

Ecole élémentaire : l'école a été inscrite en totalité afin de pouvoir déposer, si le dossier est suffisamment avancé, une demande en DETR 2013. On pourra aussi faire un dossier auprès du Conseil général et on verra ensuite.

Mme Barroso : comment avez-vous estimé le montant ?

Mme Champagnac : à partir d'un avant projet réalisé par le CAUE il y a quelques temps et repris par le programmiste. Le prix est calculé en fonction du nombre de m<sup>2</sup> plus les honoraires. C'est ce qui nous permet de faire les demandes de subventions. C'est un montant non garanti. Les honoraires du programmiste sont de 75 000 € et ceux d'un maître d'oeuvre estimés à 293 000 €. Le programmiste définit le programme des travaux mais ne fait pas de plans contrairement à ce que j'ai pu lire. Il définit les circulations, les aménagements du site, les contraintes, les exigences fonctionnelles, il écoute les demandes des utilisateurs ...

Mme Dulmé : parfois c'est confus car vous-même vous parlez d'architecte.

Mme Champagnac : c'est confus dans votre tête mais c'est très clair dans la mienne, c'est un lapsus.

M Pieralli : s'il n'y a pas d'architecte, donc pas de plan, pour quoi un étage a été évoqué pour cette école ? Cela impose des contraintes notamment liées au handicap.

Mme Déjean : c'est simplement une possibilité qu'il faut envisager pour optimiser l'occupation de l'espace.

OMPCA : la commune n'a toujours pas reçu de réponses de l'Etat et du Conseil Général. La prévision budgétaire 2012 a été établie sur une partie de la tranche 1 ( études halle-marché et aménagements urbains, la signalétique, une partie des aides indirectes). Il faut savoir que les allées du Général Bavielle qui représentent 140 000 € peuvent être réalisées sur le pool routier mais au détriment d'autres travaux. Le financement dans le cadre de l'OMPCA prévoyait la participation du Département pour 69 000 €, du FISAC pour 41 000 € et de la commune pour le solde soit 30 000 €. M. Pieralli, je suis aussi impatient que vous d'avoir des allées aménagées mais je préférerais qu'elles soient financées par l'OMPCA que par le contribuable local. Je comprends votre impatience, le projet n'est pas dans mes cartons du tout. Nous attendons les réponses des financeurs depuis un an et demi que les dossiers sont déposés et complets. Je pense qu'ailleurs, dans certains services, les cartons sont bien pleins !

Urbanisation : la collectivité attend la décision de la commission permanent du Conseil Général pour commencer les travaux rue de Balochan.

#### **Avant de procéder au vote du budget, M Pieralli donne lecture du texte ci-dessous :**

*"Nous sommes satisfaits de voir que certaines commissions, jusque là inexistantes, se réunissent et que les travaux de celles-ci portent sur les grands dossiers que la commune s'apprête à porter et à développer.*

*Nous ne pouvons plus accepter que les commissions soient de simples « sas d'enregistrement », mais de vraies séances de travail, comme celles qui se sont déroulées cette semaine.*

*La présentation du BP est basée sur le principe de la « prudence, de l'équilibre et de la sincérité ».*

*Certains changements d'Orientations peuvent être envisagés, et donc de ce fait revus à la hausse ou à la baisse, réorientés etc, cela ne nous posent aucun soucis, mais ils ont besoin d'être expliqués.*

*La présentation de certaines opérations d'équipement 24 h ou 48 h avant le vote du BP ne nous laissent que trop peu de temps quant à la réflexion.*

*Pour d'autres, les sommes varient d'une séance du CM à l'autre.*

*Comme en 2011, les choix et les priorités qui nous sont proposés, ne nous semblent pas être portés là où nous devrions concentrer nos efforts envers les administrés.*

*En conséquence, nous ne validerons pas cette année, le BP 2012 et l'ensemble du groupe F : EpD. s'abstient."*

#### **Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 4- Abst. : 7 ( FEpD) --contre : 0

22 h 10 - M. Hontans quitte la séance et donne pouvoir à M. Escudier

#### **CAISSE DES ECOLES – présentation Mme Moureaux**

Le seule section de fonctionnement s'équilibre à 45 972 € avec une subvention de la commune de 42 338 € et une affectation du résultat 2011 de 3 634 €.

Le montant des classes de découverte (2700 et 900) et la subvention par élève sont stables (38.64 € par élève en maternelle et 52.20 € en élémentaire).

Les Directrices des établissements scolaires ont été contactées afin de dresser la liste des fournitures usuelles pour engager une consultation afin de signer un marché public de trois ans qui devrait permettre d'obtenir des prix plus intéressants que ceux qui sont consentis aujourd'hui aux enseignants malgré leurs efforts de négociation.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 7 ( FEpD) --contre : 0

**Z.A.D. - présentation Mme Champagnac**

En fonctionnement l'équilibre est atteint à 514 900 € avec une enveloppe de 2 000 € en prévision d'éventuels frais et 1300 € de remboursement des intérêts du prêt qui a financé l'achat du foncier.

Sur 514 900 €, 511 600 € reflètent la valeur du stock.

En investissement, un budget de 518 900 €:

En réel le remboursement du capital du prêt – 4 000 € - et le déficit de 367 680 €.

En recette, un prêt bancaire à réaliser ou non en partie ou en totalité en fonction de la vente éventuelle de lots estimée à 374 980 €

Les travaux réalisés sur cette zone ont été financés par la Trésorerie de la commune ce qui explique le déficit.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 7 ( FEpD) --contre : 0

**EAU POTABLE – présentation M. Lugou**

Fonctionnement : 492 134 €

Investissement : 474 988 €

Soit un budget global de 967 122 €

En fonctionnement

Dépense :

- l'achat d'eau représente 42,67 % des charges. S'y ajoute la rémunération du marché avec le SMEA, les frais d'analyses, le reversement des taxes à Adour Garonne.
- Les frais du personnel sont estimés à 10 000 € et sont reversés à la commune.
- Les charges financières seront de 15 716 €.
- le compte 6541 "créances admises en non valeur" est crédité de 5000 € pour faire face aux impayés que la trésorerie n'a pu recouvrer malgré les relances et qu'elle propose à la non valeur pour purger les comptes.
- Les amortissements représentent 77 600 €.
- A noter cette année une inscription de 8 000 € au compte 658 qui permettra de rémunérer le SMEA suite au transfert de compétence.

Recette :

- Le produit de la vente d'eau est estimé à 425 000 € soit 86,35 % des recettes
- S'ajoutent les branchements réalisés pour le compte des particuliers pour 20 000 € les subventions en annuités versées par le Département sur les emprunts souscrits à l'occasion de travaux et les reprises sur subventions pour atténuer l'amortissement à hauteur de 31 388 €.

En investissement

La section s'équilibre à 474 988 € en tenant compte d'un résultat reporté de 185 821 €, d'une affectation du résultat de fonctionnement 2011 de 62 794 €.

En dépenses :

Les programmes de travaux représentent un investissement de 390 000 € (- 706 800 € sur les restes à réaliser arrêtés à 1 096 800 € qui tenaient compte du programme 2011 non accordé).

Le capital des emprunts représente 43 000 €.

Une enveloppe de 10 600 € a été prévue pour l'acquisition des compteurs et la pose d'un comptage spécifique en bas des châteaux d'eau de façon à isoler les secteurs lors des recherches de fuites.

La reprise sur subvention est de 31 388 €

En recettes :

56 850 € de subventions sur les programmes à réaliser cette année. C'est peu par rapport à l'investissement et cela provient du fait que le Département qui, par le passé, subventionnait à 30 % les programmes a introduit depuis quelques temps un plafonnement de la subvention en fonction du nombre de branchements individuels concernés par les travaux à subventionner.

62 794 € d'affectation du résultat 2011  
42 618 € au titre d'un autofinancement de l'investissement par le fonctionnement  
77 600 € pour les amortissements  
et enfin, 49 305 € d'emprunt pour l'équilibre si l'ensemble des travaux se réalise.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

Investissement : 1 948 318 €  
Soit un budget global de 2 395 403 €

En fonctionnement

Dépense :

- dans les charges à caractère général, la rémunération du SMEA sur la partie réseau représente 14 000 € et 20 000 € sont inscrits pour financer les branchements réalisés pour des particuliers.
- le remboursement à Adour Garonne de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 27 000 €
- les frais du personnel sont estimés à 10 000 € et sont reversés à la commune.
- au 658 : 140 000 € à reverser au SMEA (année 2012 + solde 2011 et 2010) et 22 000 € à reverser au SMEA selon les termes de la convention avec la Cave coopérative
- les charges financières seront de 20 368 €.
- le compte 6541 "créances admises en non valeur" est crédité de 4 000 € pour faire face aux impayés que la trésorerie n'a pu recouvrer malgré les relances et qu'elle propose à la non valeur pour purger les comptes.
- les amortissements représentent 79 000 €. en augmentation du fait des travaux sur Sautic Capdeville.

Recette :

- Le produit de la vente de l'eau assainie est estimé à 256 835 € soit 58,37 % des recettes de la section.
- S'ajoutent les PRE pour 135 000 €, PRE qui deviendront à compter du 1er juillet 2012 des PAC (participation assainissement collectif). La commune devra donc délibérer avant le 30 juin pour appliquer la PAC prévue par la loi du 14 mars 2012.
- les subventions en annuités versées par le Département sur les emprunts souscrits à l'occasion de travaux pour 14 618 € et les reprises sur subventions pour atténuer l'amortissement à hauteur de 11 234 €.

En investissement

La section s'équilibre à 1 948 318 € en tenant compte d'un résultat négatif reporté de 237 784 €, d'une affectation du résultat de fonctionnement 2011 de 363 507 €.

En dépenses :

Les programmes de travaux représentent un investissement de 1 622 300 € compte tenu d'un reste à réaliser de 2011 de 931 000 €. Cette enveloppe prévoit la réalisation des 3 tranches nécessaires pour, du lac, rejoindre la route de Toulouse en passant par Pourradel. Pour la 3ème tranche, la commune a récemment obtenu une DETR à 50 %

Le capital des emprunts représente 72 000 €.

La reprise sur subvention est de 11 234 €

En recettes :

473 508 € de subventions sur les programmes dont 242 008 € de report

363 507 € d'affectation du résultat 2011

66 600 € de FCTVA sur les investissements 2011.

107 617 € au titre d'un autofinancement de l'investissement par le fonctionnement (PRE)

79 000 € pour les amortissements et enfin, 858 086 € d'emprunt si l'ensemble des travaux se réalise.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

**2012 - 27 -** L'ensemble des projets de travaux ou d'acquisitions inscrits au budget primitif fera l'objet, au fur et à mesure de leur avancement, d'une demande de subvention déposée auprès des collectivités ou établissements susceptibles de participer au financement.

Parallèlement, les emprunts inscrits aux différents budgets seront réalisés aux meilleures conditions financières et il sera rendu compte au Conseil Municipal.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

## CLOTURE DU BUDGET DES POMPES FUNEBRES

### 2012- 28 – clôture du budget du service des Pompes Funèbres

#### Délibération :

La commune de Fronton n'assurant plus, depuis 2011, les prestations d'inhumations et d'exhumations, les familles s'adressent aujourd'hui aux opérateurs privés. Le compte administratif et le compte de gestion 2011 ont été approuvés ce 19 avril 2012 par le Conseil Municipal. Ces comptes étant équilibrés, il est nécessaire de procéder à la clôture du budget du service des Pompes Funèbres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de la clôture du service et du budget des Pompes Funèbres au 31 décembre 2011.

#### Résultat du vote :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

## PERMANENCE D'UN AGENT DES IMPOTS

### 2012 - 29 – permanence d'un agent des impôts

#### Délibération :

Mme le Maire rappelle au conseil qu'il convient annuellement de délibérer sur le maintien de la permanence en Mairie d'un agent des impôts. S'agissant d'un service apprécié des Frontonnais, elle propose à l'assemblée de reconduire cette prestation de conseil.

M. TESSERAU, agent des impôts, intervient dans le cadre des dispositions du décret n°82 979 du 19 novembre 1982. Les permanences se tiennent en mairie mensuellement, le dernier jeudi du mois de 9 h à 12 h sauf en juillet et août.

L'indemnité de conseil versée par la Mairie à l'agent s'élève à 91.47 € par mois (soumis CSG-RDS).

Le conseil, ouï l'exposé de Mme le Maire, décide de reconduire pour l'année 2012 la prestation de conseil de l'agent des impôts dans les conditions de 2011.

#### Résultat du vote :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

## PERSONNEL COMMUNAL

### 2012 – 30 – Modification du tableau des effectifs de la collectivité

#### Projet de délibération :

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ainsi qu'il suit :

Création de :

- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe territorial, à temps non complet : 32 h / 35 h
- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe territorial, à temps non complet : 19 h / 35 h

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire

- accepte de créer les postes comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.
- dit que les crédits sont ouverts au BP 2012,
- autorise la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

#### Résultat du vote :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

Création d'un poste pour la personne qui assure le ménage des équipements sportifs. C'est un poste Longtemps assuré par des personnes en CUI. Cet agent a débuté en CUI, puis en CDD. Son travail donne satisfaction, son recrutement permet de stabiliser le service d'entretien ménager de ses équipements. Une tâche difficile, il a beaucoup de courage devant le manque de respect des équipements qu'il constate au quotidien.

Création d'un poste pour le ménage de la crèche, fin de CUI. Le service disposera de deux personnes titulaires.

**2012 – 31 - Rénovation du réseau d'éclairage public sur l'Esplanade Pierre Campech – 1 AP 99n°221240**

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12/08/09 concernant la rénovation du réseau d'éclairage public sur l'Esplanade Pierre Campech, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération :

- Dépose des ensembles d'éclairage public existants et vétustes n°95 à 102, 2178 et 2179.
- Création d'un coffret de commande d'éclairage public dédié à l'Esplanade, et équipé d'une horloge astronomique radio-pilotée.
- Depuis le coffret de commande d'éclairage public, construction d'un réseau souterrain de 180 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V, et d'un réseau parallèle de même longueur pour les prises guirlandes.
- Fourniture et pose de 12 ensembles composés chacun d'un mât cintré de 6 mètres de hauteur en acier thermolaqué supportant un appareil de type décoratif équipé d'une lampe Cosmowhite 60 Watts.
- Fourniture et pose de 2 ensembles composés chacun d'un mât cintré de 4 mètres de hauteur en acier thermolaqué supportant un appareil de type décoratif équipé d'une lampe Cosmowhite 60 Watts.
- Fourniture et pose de 4 prises pour guirlandes 2A/30mA.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

- TVA éligible au FCTVA	13 036€
- Part gérée par le Syndicat	38 098€
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	36 584€
Total	87 718€

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Madame le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 36 584€.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

M Lugou ajoute qu'avec ces travaux on va solutionner le problème du disjoncteur de ce secteur qui se trouve actuellement sous la halle.

**2012 – 32 – autorisation de reprise de voirie lotissement l'Origan**

Le lotissement l'Origan vient d'obtenir le permis d'aménager. Afin de pouvoir suivre les travaux de voirie et de réseaux pour s'assurer de leur concordance avec les prescriptions techniques en vigueur, il est proposé de s'engager à reprendre dans le domaine public communal ce lotissement dès qu'il sera réceptionné.

Les travaux seront suivis conjointement par le service technique du S.I.V et la Commune.

M Pieralli : sur le lotissement l'origan, certaines personnes intéressées par un projet, nous demandent si vous avez des plans du lotissement avec le type de construction.

Mme Champagnac : on ne s'occupe pas de construction.

M Fardou : on a un document en A4 avec le plan du lotissement et la fourchette de prix.

M Pieralli : lors de la séance précédente vous nous avez montré un document et des plans sur le projet de logements sociaux dans ce secteur. Des personnes s'interrogent et souhaiteraient obtenir des renseignements sur le type de constructions possibles.

Mme Champagnac : la construction est libre, le promoteur vend des terrains. Le permis est consultable au service urbanisme.

Délibération :

La commission d'urbanisme a examiné le projet de lotissement l'Origan et propose au Conseil Municipal de prendre l'engagement à reprendre, dans le domaine public communal, les voies et réseaux de ce lotissement dès qu'il sera réceptionné et que tous les rapports attesteront de la conformité des travaux aux normes en vigueur. Cette disposition permettra à la commune, avec le concours du service technique du Syndicat de voirie, d'assurer la surveillance et le contrôle des travaux à partir des éléments fournis dans le permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend l'engagement de reprendre les voies et réseaux du lotissement l'Origan dès qu'il sera réceptionné et réputé conforme aux prescriptions du permis d'aménager et aux prescriptions des concessionnaires en matière de réseaux.

Le Conseil Municipal ajoute que cette reprise se fera au prix de l'euro symbolique.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

**2012 – 33 – déclassement et aliénation d'une portion de voie communale pour régularisation d'une situation ancienne au hameau de Sautic**

Il y a quelques années, le hameau de Sautic a fait l'objet d'un découpage visant à régulariser une situation ancienne d'occupation du domaine public communal par les riverains. En effet, cette impasse n'était plus ouverte à la circulation publique et n'avait plus aucun intérêt général. Cette opération a conduit à attribuer à trois riverains une partie de ce domaine préalablement désaffectée.

Compte tenu de l'usage de cette voie, il convient de poursuivre le déclassement et de régulariser une situation de fait ancienne afin que chaque propriétaire obtienne ce qu'il a en jouissance.

Un géomètre est intervenu, aux frais des riverains, il a établi un plan de bornage et déterminé les superficies, la nouvelle numérotation ainsi que l'origine et la destination des surfaces.

La commune n'est directement concernée que par le Domaine Public qu'elle doit, si elle souhaite procéder à cette régularisation, déclasser puis aliéner.

Pour régulariser les "échanges" entre eux, les riverains devront saisir un Notaire.

Délibération :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II, il n'est plus nécessaire de recourir à une enquête publique lorsque le déclassement d'une voie du domaine public communal n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Depuis de nombreuses années, la voie concernée n'est plus affectée à l'usage du public et à la circulation publique et l'entretien est fait par chaque riverain.

Madame le Maire ajoute qu'il convient de régulariser une situation de fait ancienne dans le hameau de Sautic afin que chaque propriétaire obtienne ce qu'il avait en jouissance.

Une partie du domaine public communal a été cadastrée. Mme le Maire propose de déclasser du Domaine Public communal les parcelles cadastrées ci-dessous avant de les aliéner :

Origine		Destination		Surface	Prix
D. Public	Commune	D 909	Rubio	1 a 19 ca	1 €
D. Public	Commune	D 910	Charrue	32 ca	1 €
D. Public	Commune	D 911	Duriavig	2 ca	1 €
D. Public	Commune	D 912	Duriavig	36 ca	1 €

Le Conseil Municipal, vu l'avis des Domaines et après avoir délibéré,

- accepte de désaffecter les parcelles ci-dessus détaillées,
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au déclassement des parcelles communales citées dans le tableau ci-dessus,
- accepte de vendre à M. Rubio la parcelle D 909 sise lieu dit Sautic à Fronton, d'une contenance de 1 a 19 ca, moyennant l'euro symbolique.

- accepte de vendre à M. Charrue la parcelle D 910 sise lieu dit Sautic à Fronton, d'une contenance de 32 ca, moyennant l'euro symbolique.
- accepte de vendre à M. Duriavig les parcelles D 911 et D 912 sises lieu dit Sautic à Fronton, d'une contenance respective de 2 ca et 36 ca, moyennant l'euro symbolique.
- autorise Mme le Maire à signer les actes de vente,
- donne pouvoir au Président du Syndicat Intercommunal du canton de Fronton de signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et à l'enregistrement des actes,
- confirme que les frais de bornage ou tous autres frais liés à ces cessions seront à la charge exclusive des riverains destinataires de ces parcelles.

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

## COVOITURAGE

### 2012-34 - adhésion à l'association "covoiturons sur le pouce"

A l'initiative de la ville de Moissac, plusieurs communes du Tarn et Garonne ont créé un réseau d'auto stop sécurisé appelé "Covoiturons sur le Pouce". 70 arrêts sont en place sur ce territoire, chiffre qui va évoluer par d'autres initiatives ou des conventions signées par exemple avec Vinci Autoroute pour développer les arrêts sur les aires de péage et les aires de repos.

Covoiturons sur le Pouce a plusieurs objectifs :

- faciliter la mobilité dans un esprit social,
- permettre à des personnes en difficultés de se déplacer quand les transports en commun n'offrent pas la plage horaire adaptée au besoin,
- limiter le nombre de véhicules qui circulent sur le territoire et l'émanation de gaz nocifs pour l'environnement par la réduction de " l'autosolisme",
- partager les frais liés aux déplacements ...

Les personnes s'inscrivent, signent une charte de bonne conduite en Mairie et reçoivent un kit de communication en échange d'une participation (aujourd'hui de 2 €).

La charte suggère au passager de proposer au conducteur une participation liée aux frais d'essence de 0,05 €/Km (usage courant dans le covoiturage).

Ce dispositif s'inscrit dans la complémentarité et permet de développer l'utilisation des transports en commun, les arrêts de Covoiturons permettant de relier une gare, le métro, un arrêt de bus ...

Une association vient d'être créée par les fondateurs de Covoiturons sur le Pouce. Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Fronton adhère à cette association.

#### Délibération :

Depuis 2010, sur l'initiative de plusieurs collectivités, une réflexion a été conduite permettant de créer un dispositif d'auto-stop sécurisé favorisant une mobilité durable entre les zones non desservies par le transport en commun et les zones desservies. Ce dispositif propose un nouveau mode de transport pour l'ensemble de la population et particulièrement pour les étudiants et les personnes socialement défavorisées.

La commune de Fronton a souhaité participer à cette démarche qui répond à plusieurs objectifs :

- sécuriser la pratique de l'auto-stop,
- faciliter la mobilité dans un esprit social,
- permettre à des personnes en difficultés de se déplacer quand les transports en commun n'offrent pas la plage horaire adaptée au besoin,
- limiter le nombre de véhicules qui circulent sur le territoire et l'émanation de gaz nocifs pour l'environnement par la réduction de "l'autosolisme",
- partager les frais liés aux déplacements

« Covoiturons sur le pouce » :

- rend la mobilité possible,
- développe une mobilité locale,
- crée du lien social et de la convivialité et participe ainsi à la cohésion sociale et à la solidarité,
- développe le covoiturage spontané régulier sans anticipation,

- réduit le budget transport,
- développe l'utilisation des autres transports en commun,
- réduit les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Pour assurer la promotion du projet, il est décidé de créer une association qui aura pour missions de développer la communication du dispositif, de développer l'implantation du réseau, d'aider à l'animation sur le territoire et de faire évoluer le dispositif.

Les membres fondateurs de l'association sont :

- communes de : Beaumont de Lomagne, Castelnau d'Estretfonds, Grisolles, Labastide Saint-Pierre, Moissac, Montech, Saint-Nicolas de la Grave et Valence d'Agen
- Grand Montauban - Communauté d'Agglomération (GMCA)

La représentation des membres à l'Assemblée Générale se fera :

<u>Population</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Moins de 10 000 habitants	1	1
De 10 001 à 100 000 habitants	2	2
A partir de 100 001 habitants	3	3

Le montant de la cotisation annuelle sera calculé :

Moins de 2 500 habitants	250 €
De 2 501 à 5 000 habitants	500 €
De 5 001 à 10 000 habitants	1 000 €
De 10 001 à 40 000 habitants	3 000 €
De 40 001 à 100 000 habitants	5 000 €
Plus de 100 001	10 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'association "Covoiturons sur le Pouce",
- désigne comme représentants de la commune de Fronton :
  1. 1 titulaire : Madame Mireille Fort, Maire adjoint
  2. 1 suppléant : Monsieur Laurent Lacanau, Conseiller Municipal
- s'engage à verser le montant de la cotisation au titre de l'année 2012 fixée à 1 000 €

**Résultat du vote :**

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5- Abst. : 0 --contre : 0

**INFORMATIONS DE Mme le MAIRE**

- **SCOT** : Le projet a été arrêté le 27 juin 2011. Le SCOT attend le rapport de la commission d'enquête.

M Pieralli : le SCOT organise des réunions sur le commerce, a-t-elle eu lieu pour Fronton et est-elle ouverte à tous les élus ?

Mme Champagnac : la réunion pour les ZACO dans le bassin de vie de Fronton se tiendra prochainement. Je ne sais pas qui est invité, renseignez-vous auprès du SCOT.

- **Intercommunalité** :

Mme Champagnac : jusqu'au 31 décembre 2011, sans schéma départemental de coopération intercommunale approuvé, le Préfet pouvait initier une communauté de communes sans avis de la CDCI. Depuis la loi Pélissard, jusqu'au 31 décembre 2012, à défaut de schéma arrêté (ce qui est le cas en Haute-Garonne), le Préfet peut initier un périmètre mais après avis de la CDCI. La CDCI a 3 mois pour répondre. La dernière commission ne se serait pas bien passée et la prochaine serait en octobre. Malgré ces modifications, certains élus espèrent encore une création au 1er janvier 2013.

M Escudier : pourquoi ne pas faire un référendum sur le sujet ? Partout les communautés de communes coûtent cher aux administrés alors il faut arrêter.

Mme Champagnac : c'est la loi et nous devons l'appliquer.

M Pieralli : depuis 2007 et la réforme des collectivités la loi est comme ça, nous devons travailler en intercommunalité, le plus et le mieux possible. Il vaut mieux maîtriser son avenir que le subir.

Mme Champagnac : la loi nous oblige, nous suivons les objectifs de la loi. Le mouvement de concentration est en marche, on se regroupe et à terme les communes vont disparaître.

M Pieralli : c'est une interprétation libre.

▪ **OMPCA zone bleue :**

Mme Champagnac : le projet de zone bleue est une demande de l'association des commerçants qui a été reprise dans l'étude par le cabinet AID. Les commerçants en réunion ont validé le plan. Le lendemain, certains d'entre eux signaient une pétition contre la zone bleue telle qu'elle avait été présentée. Les jours suivants des commerçants sont venus en regrettant leur signature sur cette pétition. Les avis semblaient assez changeants sur le dossier. Une nouvelle réunion s'est tenue en Mairie dernièrement. Le constat est que le centre ville est saturé, concurrencé. Si on ne fait rien, le commerce va périlcliter. Le projet de zone bleue compte 60 places : rue de la République, place de l'Eglise, place du 11 Novembre et devant le Poste du mardi au samedi.

M Pieralli, vous étiez à la réunion et je souhaiterais entendre votre avis sur le sujet.

M Pieralli : il faut la zone bleue, j'ai été voir les commerçants de la rue de la République, j'ai même dit que c'était un des rares dossiers sur lequel nous étions en phase.

Mme Champagnac : si vous êtes d'accord, alors je vais prendre l'arrêté.

M Pieralli : à travailler sur ce dossier autant anticiper et se renseigner sur ce que la loi SRU impose et prévoir les emplacements pour les convoyeurs de fonds.

Mme Murer : les banques connaissent les difficultés des commerçants, ils le savent et peuvent s'arranger.

M Pieralli : on devrait creuser ce projet avec le SIV.

Mme Champagnac : la loi prévoit un emplacement pour chaque banque qui le demande. Une seule l'a réclamé dans cette rue.

▪ **Marché de Pays** se déroulera à Fronton, en nocturne, le vendredi 20 juillet.

M Acquier : le défibrillateur reçu a été installé à l'Espace Gérard Philippe.

M Pieralli : où en sommes-nous de la formation. S'est – on renseigné auprès du centre de secours ?

M Acquier : la formation est prévue par l'AMF que je dois relancer.

**Agenda prévisionnel :**

- 21 avril	déjeuner dansant FNACA	- 5 mai	Heure du conte
- 27 avril	initiation philatélie enfants	- 8 mai	commémoration
- 27 avril	soirée Zumba (GRS)	- 11 mai	initiation philatélie
- Mai	expositions à la Maison des Vins et à la Médiathèque	- 24 mai	2ème nuit de la solidarité "un Maillot pour la Vie"
- 3 mai	dégustation vins fromages MdVins	- 26 mai	bal de la Gendarmerie

Mme le Maire lève la séance à 23 h 10.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

[Ce procès verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du 26 juin 2012.](#)

